

Compte rendu du Conseil Municipal du 27 octobre 2021

Sur convocation du 19 octobre 2021, la séance du conseil municipal s'ouvre à 19h00 sous la présidence de Pascal BARBERET, Maire.

Présents : Pascal BARBERET, Christine SIGONNEAU, Dominique MOREL, Élisabeth NOYEMIAN, Jean-Louis MANGIN, Jean-Pierre SINDONINO, Séverine TROMPARENT, Céline PORTOLES, Florence CAPITAIN, Clémence HARNIST, Romain BELIGAT (arrivée à 20h)

Absents excusés Serge SAUVAGERE, Gérard NIMSGERN, Céline PARIS, Justin SAFFROY

Secrétaire de séance : Clémence HARNIST

Le maire ouvre la séance et informe le conseil de plusieurs points :

- le 9 novembre, il va rencontrer les élèves de CM2 dans le cadre du centenaire de l'Association des Maires de France afin de les sensibiliser sur le rôle du maire, le port de l'écharpe, les élections et le devoir de mémoire. Ceci afin de créer un temps d'échange avec eux pour répondre à leurs questions sur les valeurs républicaines et le rôle d'un maire.
- le local du stade et les ateliers municipaux ont été cambriolés à quelques jours d'intervalle, le matériel d'entretien des espaces verts, la servante d'atelier et les caisses à outils ont été notamment dérobés.
- le rond-point de la mairie sera fermé du 02 au 05 novembre afin de procéder à la réfection des quatre passages piétons existants. Il sera impossible de traverser ce carrefour durant toute la durée des travaux. Une déviation sera mise en place par l'entreprise. L'information sera relayée via Panneau Pocket et le site internet de la commune.
- la réunion du calendrier de location de la salle des fêtes a eu lieu ce jour à 17h30 avec les présidents des associations. Un programme culturel et sportif est prévu sur 2022. L'ASCV en association avec la mairie organisera le samedi 14 mai 2022 une course à pied et une marche, nous profiterons de cet événement pour inaugurer les travaux réalisés sur la commune en 2020 et en 2021 (chaufferie /isolation salle multisports, place du village), suivi d'un pot de l'amitié et un feu d'artifice en soirée.
- il est à nouveau possible pour les particuliers de louer la salle des fêtes, le loueur sera le garant du respect des règles sanitaires en vigueur et du contrôle du Pass sanitaire
- le cimetière a été désherbé par deux employés communaux, le maire rappelle qu'aucun produit phytosanitaire ne peut plus être utilisé pour entretenir cet espace ce qui augmente considérablement le volume de travail pour son entretien.
- présentation au conseil de Mme Anissia BARRAULT nouvellement recrutée au secrétariat pour assurer l'accueil du public et l'urbanisme, le conseil se présente à elle en retour.
- les vœux du maire auront lieu cette année le 7 ou le 8 janvier dans le respect des règles sanitaires (Pass Sanitaire obligatoire)

Christine SIGONNEAU informe le conseil que le concert organisé par la bibliothèque départementale en partenariat avec la bibliothèque municipale le 15 octobre à la salle multisports a été un grand succès. Elle remercie avec le Maire, tous ceux qui ont œuvré pour ce concert

Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 août 2021. Le Maire donne lecture du compte- rendu du 30 août 2021 qui est approuvé à l'unanimité des présents à l'ouverture de la séance.

Groupement de commandes isolation des combles : précisions à apporter à la délibération du 30 août Le maire explique au conseil qu'il y a lieu de modifier la délibération prise le 30 août afin de redéfinir le choix des travaux optionnels et remplir le tableau 3 (Travaux optionnels) avec l'intitulé des travaux : « Reprise du plancher bois des combles (y compris dépose, évacuation et recyclage du plancher existant) » et le montant correspondant : 4270 €. Il rassure le conseil en expliquant que le SDEY a bien pris en compte la participation de la commune à la phase travaux. Le conseil accepte à l'unanimité des présents de retirer la délibération du 30 août et de la modifier afin d'y apporter les corrections nécessaires. Dominique Morel précise que les combles sont encore à déblayer avant la réalisation des travaux. Le maire répond que cela sera prévu.

Point budgétaire et investissement 2022

Le maire évoque les travaux en cours sur cette fin d'année 2021 :

- prolongement du trottoir le long du stade pour rejoindre le chemin du bief
- réhabilitation des bancs existants, peinture des lattes de bois en couleur
- réalisation de la zone piétonne derrière la salle des fêtes
- installation de barrières amovibles rue du Moulin le long de l'école

Le maire propose au conseil une liste d'investissement pouvant être réalisées en 2022, sachant que certains de ces travaux pourront être effectués par le service technique, le conseil décide :

- de réaliser les travaux de voirie du lotissement du Manoir, Mesdames TROMPARENT, HARNIST et PORTOLES proposent de prévoir l'aménagement des espaces perdus de ce lotissement (arbres, mobiliers urbains, place de parking...), le maire répond que cela doit se faire en concertation avec les riverains, et leur demande de réaliser des plans de projets possibles. Mme SIGONNEAU rappelle qu'un projet d'aménagement urbain a déjà été réalisé lors d'un précédent mandat.
- de réaliser un escalier d'accès au terrain de foot (coté avenue du Val de Baulche)
- de refaire les abords du terrain city-stade,
- d'améliorer les espaces aires de jeux,
- de remplacer les bancs en béton,
- de prévoir la pose d'un éclairage public pour améliorer la visibilité du passage piétons sur la départementale au niveau du lotissement des Champsbleaux
- de procéder aux travaux de rénovation de l'église en plusieurs phases (Reprise des plâtres et peinture de la voûte, supprimer l'enduit hydrofuge des soubassements et réalisation d'un enduit à la chaux)
- de réaliser un nouveau site internet

Le maire demande au conseil d'attendre pour décider des travaux à réaliser sur la terrasse devant le commerce, en effet, un projet va lui être soumis d'ici fin d'année. D'autres idées d'amélioration du cadre de vie (distributeur de denrées, parking de covoiturage, ou encore parc d'agrément avec tables de pique-nique) sont évoquées par Mme TROMPARENT sans validation pour le moment de ces projets.

Le maire sollicite le conseil afin de définir un plan pluriannuel pour les travaux de voirie hors village qu'il va falloir entreprendre.

Monsieur MOREL a réalisé un dossier d'état des lieux de cette voirie, qui a été transmis au conseil afin qu'il puisse évaluer ces travaux. Le conseil décide de refaire en premier lieu la voirie de la route de Montmercy, puis celle des Bruyères et enfin celle des Bois l'Abbé.

La priorité des travaux ayant été définie, le maire va demander un chiffrage et se renseigner afin de lancer un marché public pour réaliser ces travaux de réfection de voirie par tranches sur plusieurs années.

Mme CAPITAIN rajoute que depuis que la commune de Saint Georges a mis son bourg en sens unique, beaucoup de véhicules passent par Montmercy ce qui détériore un peu plus la voirie.

Mme HARNIST demande s'il est possible de profiter de ces travaux pour prévoir de marquer des places de stationnement devant le cimetière, le maire valide cette proposition.

Autorisation donnée au maire de procéder à une embauche en CDD via un contrat aidé Le maire propose au conseil de créer un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence (PEC) afin de renforcer l'équipe du service technique. Ce dispositif prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 60% sur la base d'un contrat de 30h. Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

Demande d'occupation de la salle multisports par le patronage laïque Paul Bert (PLPB) Fixation du tarif Le maire informe le conseil que le PLPB demande à utiliser la salle multisports dans le cadre des animations Activ 'santé en mars 2022. Il rappelle qu'en 2019 le conseil avait décidé de mettre gracieusement à disposition les locaux. Après discussion, le conseil décide de ne pas fixer de tarif et de mettre gratuitement la salle à leur disposition, leur action étant également à destination des habitants de Villefargeau.

Remboursement d'avance sur frais consentie par l'ASCV Le maire demande au conseil l'autorisation de rembourser à l'ASCV une facture d'un montant de 30,05 € réglée par l'association mais dont la charge incombe à la mairie. Le conseil accepte à l'unanimité des présents ce remboursement.

Convention fixant le remboursement au CDG 89, des frais de secrétariat des instances médicales Le maire rappelle au conseil que tous les 3 ans, le Centre de Gestion propose une convention aux collectivités qui permet d'avancer les honoraires des médecins agréés lorsqu'ils réalisent des expertises dans le cadre des commissions de réforme et comités médicaux. Cette convention a pour but d'assurer un paiement rapide des médecins et ainsi objecté contre les refus de mission des médecins liés à des délais de paiement trop long de l'administration. Elle est exempte de frais de gestion, seul le montant des honoraires étant repris précisément. Le conseil à l'unanimité des présents autorise le maire à signer cette convention.

Examen d'une convention de participation financière pour des travaux d'éclairage public avenue du Val de Baulche réalisés par le SDEY Le Maire informe le conseil qu'il convient de faire redresser 2 mâts d'éclairage public avenue du Val de Baulche (entre la Villotte et le stade) : le coût estimatif global s'élève à 2 609.69 € TTC. Il présente le plan de financement des travaux qui seront réalisés par le SDEY selon le tableau ci-après :

Type de travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA (Récupérée par le SDEY)	SDEY HT 50%	Part commune HT 50%
Eclairage Public	2609,69	2174,74	434,95	1087,37	1087,37
TOTAL	2609,69	2174,74	434,95	1087,37	1087,37

Le conseil accepte à l'unanimité des présents ces travaux et autorise le maire à signer la convention.

Opération budgétaire : Décision modificative n°1

Le maire explique au conseil que les travaux de voirie ont été budgétisés en section d'investissement pour un montant de 45 000 €. Lors du mandatement de la facture, le trésorier a demandé qu'ils soient payés sur la section de fonctionnement, étant donné que ce sont des travaux de réfection et non pas de création. Il demande donc au conseil de l'autoriser à réaliser l'écriture suivante afin de doter le chapitre 011 des 45 000 € budgétisé au chapitre 21.

	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
D 615232 : Réseaux		45000
D 023 : Virement section inves.	45000	
D 2151 : Réseaux de voirie	45000	
R 021 : Virement de la section de fonct.	45000	

Le conseil accepte à l'unanimité des présents.

Arrivée de M. Romain BELIGAT à 20h qui prend part au vote du point ci-dessous

Autorisation donnée au maire de vendre la parcelle AC 279. Fixation du prix Le maire informe que le propriétaire du garage situé rue du Petit Bois souhaite s'agrandir et désire poursuivre son activité sur la commune, il a demandé au maire de définir un prix de vente pour la parcelle AC 279 qui se situe à la jonction de l'avenue de la Puisaye et de la rue du Château d'eau. Le maire demande au conseil leur avis sur ce projet et l'autorisation de négocier avec l'entreprise BJM Garage afin de définir une implantation du local et des parkings ainsi que le prix de vente. Le conseil après discussion, décide *8 pour, 1 contre, 2 abstentions*, d'autoriser le maire à négocier avec le gérant de BJM Garage une implantation.

Affaires diverses

- **Gestion du personnel technique communal**

Une nouvelle organisation du travail a été mise en place au service technique, Mme NOYEMAIN et M MOREL ont été désignés comme référents du service, l'un sur l'organisation et l'autre sur la partie technique. Une programmation des travaux à réaliser est établie sur 15 jours, et certaines tâches ont été redistribuées afin de gagner en efficacité.

Un nouvel employé a été recruté pour 6 mois afin de pallier l'absence d'un agent en arrêt maladie depuis janvier 2021.

- **Entretien des trottoirs**

M SINDONINO pense qu'il serait peut-être judicieux de demander aux riverains de nettoyer leurs trottoirs.

M BARBERET répond que la décision de faire supporter le nettoyage et désherbage des trottoirs aux riverains fait partie des pouvoirs de police du maire. Il explique qu'en vertu de ces pouvoirs de police, le maire a la possibilité de demander, par arrêté, aux riverains de procéder au nettoyage et désherbage du trottoir situé devant leur habitation, il ne souhaite pas prendre un tel arrêté qui pourrait mettre en difficulté les plus âgés ou les personnes dont la santé est précaire. Il préfère en appeler au civisme des administrés afin que leur trottoir reste propre.

M SINDONINO souhaite qu'un article de la gazette rappelle au civisme. Le maire convient qu'il s'agit d'une bonne initiative.

Mme HARNIST propose des journées citoyennes. Durant ½ journée les habitants de la commune ou d'un quartier pourraient se mobiliser bénévolement pour réaliser des chantiers (réparations, amélioration, embellissements...) sur différents lieux ou quartiers de la commune. Le maire répond qu'elle a carte blanche pour développer le projet.

- **Contournement sud d'Auxerre**

Le PV de la dernière réunion du contournement sud d'Auxerre est porté à la connaissance du conseil. Il y est notifié toutes les doléances faites par la commune : continuité des parcours de randonnées pédestres et cyclo, renforcement de la voie communale n°4 afin d'éviter un déport de circulation sur Villefargeau.

- **Pays d'Art et d'Histoire : création d'un fascicule « Parcours », à l'image de celui réalisé sur Gurgy**

Le maire présente au conseil le dépliant touristique réalisé par le service communication de la communauté de l'Auxerrois en collaboration avec la commune de Gurgy spécifique à cette commune. Il propose au conseil d'identifier les éléments patrimoniaux pouvant être mis en valeur sur notre commune et pouvant figurer sur un fascicule de ce type.

TOUR DE TABLE

Christine SIGONNEAU – informe que pour Noël, les enfants de maternelle auront un livre, ceux de primaire des petits cadeaux, et qu'un goûter aura lieu à l'école pour les enfants avec le passage du Père Noël en maternelle.

- reconduction des paniers aux aînés cette année, 130 colis ont été recensés,

- informe qu'une habitante a fêté ses 100 ans. Le maire lui apportera un bouquet de fleurs,

- annonce qu'il n'y aura pas de classe de mer pour les CM mais un projet commun à toute l'école sera réalisé,

Dominique MOREL – informe qu'un accident a eu lieu au lotissement des Chailleux à cause de la vitesse excessive d'un véhicule et de l'irresponsabilité du conducteur, la gendarmerie est intervenue.

Elisabeth NOYEMIAN – annonce que la commission communication s'est réunie le 25/10 pour l'élaboration de la gazette de fin d'année. Une boîte mail spécifique a été créée pour la réception des articles et des photos utiles à la réalisation de la gazette.

Jean-Louis MANGIN - demande s'il est possible de faire un marquage au sol pour désigner l'emplacement des bus rue du Moulin, le maire répond qu'aucun marquage ne sera fait pour leurs stationnements.

Jean-Pierre SINDONINO – signale que durant l'été, il a réparé le grillage du terrain de tennis qui avait subi des dégradations.

- déplore l'incivilité grandissante sur la commune

Séverine TROMPARENT – s'étonne que la lumière au terrain des boulistes reste parfois allumée durant la nuit. Le maire va veiller à ce que celle-ci soit bien éteinte au départ des utilisateurs du terrain.

- demande la pose d'une pancarte indiquant la salle multisports. Réponse favorable du maire

Florence BERCIER – demande si l'épareuse est réparée, si c'est le cas, questionne sur la date de nettoyage des haies
Le maire répond que ces travaux seront faits par une entreprise extérieure, Dominique MOREL la recontacte

Clémence HARNIST - évoque la détérioration de briques de la place de la Mairie, le maire réponds que celle-ci est due à des actes de malveillance, et précise que des poteaux, un banc et un support vélos seront installés prochainement.

- Demande à quelle fréquence les poubelles publiques sont vidées, le maire explique que cette mission était chronophage de façon hebdomadaire, la réorganisation du service technique va permettre de repositionner ces tâches en les couplant avec d'autres comme le nettoyage des bouches d'égout par exemple.
- Questionne sur la signature d'un contrat de maintenance de la chaudière, le maire explique qu'il a été compliqué de trouver une entreprise qui accepte de réaliser ce type d'entretien à un coût réaliste. Une négociation a été effectuée et la signature d'un contrat vient d'être finalisé.

Le maire clos la séance en informant le conseil qu'il réunira la commission finances à la fin de l'année afin de préparer le budget 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance s'achève à 23h00